

Bordeaux, le 7 juillet 2010

Chères collègues, chers collègues,

Avant que l'été ne nous disperse, voici quelques informations relatives aux démarches entreprises par la SHF depuis l'assemblée générale du 20 mai dont vous avez reçu le compte rendu.

Cinq présidents de sociétés savantes de langues et cultures étrangères, dont la SHF, ont été reçus le 29 juin par quatre représentants du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Ils ont défendu, une fois de plus, le caractère formateur d'un programme précis pour le CAPES. Leurs interlocuteurs se sont montrés disposés à mettre cette question à l'étude.

Ils ont également insisté sur une des probables conséquences de la mastérisation du CAPES, laquelle risque fort d'entraîner une désaffection vis-à-vis du master recherche et ils ont demandé que celui-ci soit étroitement associé à l'agrégation. Les représentants du MESR ont alors lancé l'idée d'une commission chargée de réfléchir à la spécificité de l'agrégation en SHS et à ses missions.

Le troisième point abordé a été l'exigence d'une certification en langue de niveau B2 pour les lauréats aux concours de l'enseignement dès la session 2011. Nous avons expliqué que cela était, à court terme, irréaliste et risquait d'empêcher la titularisation d'un nombre non négligeable de lauréats. Le MESR est prêt à adopter des mesures transitoires. À la suite de cette entrevue, les représentants des sociétés savantes concernées ont communiqué au ministère leurs propositions.

Vous trouverez sur le site de la SHF le compte rendu de l'entrevue du 29 juin et, très prochainement, la note concernant les certifications en langues étrangères.

Je vous souhaite à tous d'excellentes vacances.

Geneviève CHAMPEAU